

FORMATIONS DE JUGES DE SAUT D'OBSTACLES 2025-2026



Module « Découverte »

Jeudi 8 janvier 2026

En visioconférence

Formations Label FFE

Samedi 31 janvier 2026

En présentiel

3 lieux au choix :

Délégation Territoriale Alsace
Aéroparc 1 – 19 A Rue Icare
67960 ENTZHEIM

Délégation Territoriale de
Champagne-Ardenne
1 Route de Blacy
51510 COMPERTRIX

Haras de Rosières aux Salines
(Sellerie d'Honneur)
Rue du Pré Chapon
54110 ROSIÈRES

RENSEIGNEMENTS

03 88 36 08 82



Rappel : participation à un cours labellisé obligatoire tous les 2 ans pour le maintien sur les listes FFE.

Module « Devenir Juge de Saut d'Obstacles »

Jeudi 8 janvier 2026 à 19h00 en visioconférence.

Durée : 1h30 environ.

Intervenant : Xavier COUSIN, Juge CSO National Élite.

Description : cours **non labellisé FFE** de présentation de la fonction : missions, cursus de formation, apprentissage des bases ...

Public : module réservé aux débutants, stagiaires et niveau « club ».

Cours labellisé FFE en présentiel

Samedi 31 janvier 2026 – Accueil à partir de 8h30.

Début de la formation à **9h00**. Fin entre 16h00 et 17h00).

Formateur : Pierre MARIOT, Juge CSO Inter Level 3.

Assistants : Xavier COUSIN et Jérôme LEFÈBVRE, Juges CSO Nationaux Élite.

Public : niveau Candidat National, National et National Élite.

Ouvert aux débutants (à condition d'avoir suivi au préalable un module en visio « Devenir Juge de Saut d'Obstacles »), stagiaires et niveau « club ».

3 lieux au choix – Voir adresses ci-contre.

MODALITÉS D'INSCRIPTION COMMUNES (module en visioconférence et cours en présentiel) exclusivement via le lien <https://forms.gle/4LKu3nq7b1WLZYdc8> au plus tard le **21 décembre 2025**. Une confirmation d'inscription (et lien ZOOM le cas échéant) sera adressée par mail à chaque participant en temps utile avec indication, pour les participants aux formations en présentiel, des modalités d'accès à Campus FFE afin de consulter le cours « Juges CSO » et répondre au questionnaire obligatoire au plus tard le **22 janvier 2026**.



La restauration est organisée par le CRE Grand-Est

Sont éligibles à la prise en charge par le CRE Grand-Est du repas de midi : les Juges CSO de grade Candidat National et supérieur titulaires d'une licence prise au titre d'une structure du Grand-Est / les Juges CSO « Club » titulaires d'une licence prise au titre d'une structure du Grand-Est qui officient régulièrement / les stagiaires ayant entamé le cursus de formation vers le grade Candidat National et déclarés officiellement auprès du CRE Grand-Est.

Les personnes ne répondant pas à ces critères voudront bien procéder au virement du montant de 15 € sur le compte du CRE Grand-Est (FR76 1027 8040 4500 0210 6060 135 / CMCIFR2A) au plus tard à la clôture des inscriptions. Réf à préciser : Form Juges CSO 2026. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte.